

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 7 février 2022 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante:

Nature et effets : Autoriser un usage de maison de tourisme

Identification du site concerné: Propriété Charline Côté, sise au 109, chemin du Golf à Saint-Gédéon.

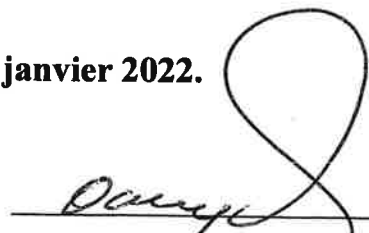
Désignation cadastrale: Lots 4 719 566 et 4 719 576

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 4 février 2022.

Tout commentaire ainsi reçu sera lu tel que formulé, lors de la séance du 7 février 2022, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 20 janvier 2022.



Dany Dallaire, directrice générale